

Reçu en préfecture le 13/10/2023 Publié le

Votants: 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 18 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

ASSAINISSEMENT - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE MME L., M. S. ET LA CAN

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absent suppléé:

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents:

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Gérard LABORDERIE, Alain LIAIGRE, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

C-103-09-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

ASSAINISSEMENT - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE MME L., M. S. ET LA CAN

Monsieur Elmano MARTINS, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil;

Considérant que M^{me} L. et M. S. sont propriétaires d'une maison d'habitation, sise sur la commune de Niort, qu'ils ont acheté en juillet 2022 ;

Considérant que lors de cet achat, le vendeur a produit un contrôle de l'assainissement collectif déclarant le système conforme en date du 5 mai 2022 à l'appui d'un certificat établi par la CAN;

Considérant qu'en fin d'année 2022, M^{me} L. et M. S. ont constaté une non-conformité des eaux pluviales qui n'a pas été indiquée sur le contrôle établi par la CAN;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux pour la mise en conformité des eaux pluviales ;

La CAN s'engage par le biais du protocole transactionnel à indemniser M^{me} L. et M. S. à hauteur de 1 177 € TTC.

En contrepartie, M^{me} L. et M. S. s'engagent à renoncer à exercer un recours de quelque nature que ce soit, notamment en vue d'un droit à indemnisation pouvant résulter de l'erreur des services de contrôle.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer le protocole d'accord transactionnel entre M^{me} L. et M. S. et la CAN ;
- Accorde le versement de l'indemnité liée à ce protocole transactionnel.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 77 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Sonia LUSSIEZ

Elmano MARTINS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué